



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DB3CAudit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
GROUPE PAROT S.A.
ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 Bruges

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais, ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 00055
92086 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

DB3C AUDIT - SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 35 avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat
794243543 RCS Bordeaux



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 Bruges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société GROUPE PAROT S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PAROT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe "Immobilisations financières" figurant dans la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", qui impliquent des estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons également vérifié que le paragraphe "Immobilisations financières" de la Note 2.4.2 "Méthodes d'évaluation", les Notes 2.5.1 "Actif immobilisé au 31 décembre 2021" et 2.7.2 "Filiales et participations" de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

En application de la loi, nous vous signalons que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.



Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

;



GROUPE PAROT S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 27 avril 2022

KPMG SA

Eric JUNIÈRES

Associé

Le Bouscat, le 27 avril 2022

DB3C Audit

GERNEZ AURELIEN

Associé



GROUPE PAROT SA

Comptes Sociaux

Exercice Clos 31 Décembre 2021

Les présents comptes sociaux ont été établis au titre de l'exercice Clos le 31 décembre 2021.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 15 avril 2022.

1. ETATS FINANCIERS

2.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

Actif (en milliers d'euros)	31-déc-21			31-déc-20
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	699	544	156	277
Immobilisations corporelles	490	296	194	261
Immobilisations financières	43 439	15 774	27 665	27 448
Actif immobilisé	44 628	16 614	28 014	27 985
Créances	0	0	0	0
– Créances clients et comptes rattachés	410		410	2 098
– Autres créances	17 204	795	16 409	19 778
Divers				
– Disponibilités	56		56	86
– Charges constatées d'avance	101		101	76
Actif circulant	17 771	795	16 976	22 038
Frais d'émission d'emprunt à étaler	466	0	466	621
Prime de remboursement des emprunts	0	0	0	0
Écart de conversion actif	0	0	0	0
Total de l'actif	62 865	17 409	45 456	50 645

Passif (en milliers d'euros)	31-déc-21	31-déc-20
Capital social ou individuel dont versé : 10 268	10 268	10 268
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	13 744	13 744
Réserve légale	367	367
Autres réserves		2 657
Report à nouveau	-13 467	-12 325
Résultat de l'exercice	-37	-3 799
Subventions d'investissement	0	0,0
Provisions réglementées	299	228,9
Capitaux propres	11 175	11 141
Provisions pour risques		120
Provisions pour charges	0	0,0
Provisions pour risques et charges	0	120
Dettes financières	0	0,0
– Autres emprunts obligataires	0	0,0
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 880	24 871
– Emprunts et dettes financières	6 488	12 771
Dettes financières	0	0
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572	455
– Dettes fiscales et sociales	1 161	1 043
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	31
– Autres dettes	174	213
Produits constatés d'avance	0	0
Dettes	34 281	39 384
Écart de conversion passif	0	0
Total du passif	45 456	50 645

2.2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31-déc-21	31-déc-20
Ventes de marchandises		
Production vendue de services	2 638	3 299
Chiffre d'affaires net	2 638	3 299
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	7 246	3 525
Autres produits	34	22
Produits d'exploitation	9 919	6 846
Autres achats et charges externes	3 396	4 349
Impôts - taxes et versements assimilés	108	136
Salaires et traitements	1 934	2 121
Charges sociales	775	976
Dotations aux amortissements des immobilisations	345	402
Dotations aux provisions des immobilisations	0	0
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation	46	42
Charges d'exploitation	6 605	8 026
Résultat d'exploitation [Produit + / Charge -]	3 314	-1 180
Produits financiers de participation	1 768	2 249
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	
Autres intérêts et produits assimilés	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges	128	18
Produits financiers	1 898	2 267
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 162	3 287
Intérêts et charges assimilées	248	691
Charges financières	6 410	3 978
Résultat financier (Produit + / Charge -)	-4 512	-1 710
Résultat courant avant impôts (Produit + / Charge -)	-1 198	-2 891
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17	7 499
Reprises sur provisions et transfert de charges	120	4 320
Produits exceptionnels	137	11 843
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	335	302
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16	12 716
Dotations aux amortissements et provisions	71	349
Charges exceptionnelles	422	13 367
Résultat exceptionnel (Produit + / Charge -)	-285	-1 523
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices [Produit + / Charge -]	1 446	615
Résultat net de l'exercice (Produit + / Charge -)	-37	-3 799

2. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

L'exercice clos de Groupe PAROT (« la Société ») le 31 décembre 2021 présente un total bilan de 45 456 milliers d'euros et dégage une perte nette comptable de (37) milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de la Société a encore été impactée par la pandémie de Covid-19 au cours de l'année 2021. Les dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles. La société ainsi que le groupe Parot ont mis en oeuvre les différentes mesures gouvernementales (Prêt garanti par l'Etat (PGE), indemnités d'activité partielle, renégociations de concours, etc..) pour assurer le financement de ses activités. Dans ce contexte, les comptes clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

- Rachat aux minoritaires des titres VO 3000

Le 22 janvier 2021, Groupe PAROT SA a racheté les 5% du capital de la société VO3000 encore détenue par les actionnaires historiques, soit 304 actions pour un prix de 332.742,40 €. Depuis le 22 janvier, Groupe PAROT SA détient 100% de la société VO 3000.

- Simplification des détentions par rachat aux minoritaires de divers titres sur les SCI

Aux termes d'actes sous seing privés en date du 10 mai 2021, la Société GROUPE PAROT a acquis des parts sociales appartenant à Monsieur Alexandre PAROT et à Madame Virginie PAROT au sein des sociétés SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19 qui louent des immeubles aux sociétés du Groupe Parot. Ces acquisitions de parts sociales ont été réalisées afin que la répartition du capital social de chacune de ces sociétés civiles soit uniformisée avec la répartition du capital des autres sociétés civiles du Groupe - 99 % devant appartenir à la SA GROUPE PAROT et 1% à la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, elle-même détenue à hauteur de 100 % par la SA GROUPE PAROT. Avant le rachat, la détention était la suivante :

Nom de la SCI	Siège social	RCS	Capital	Répartition du capital avant les cessions
SCI 64	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	453 330 383 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCI 24-87	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	452 284 714 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
LES VIGNES	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	493 171 276 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1 €	GROUPE PAROT : 998 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCG 19	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	479 959 116 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 96 parts Alexandre PAROT : 2 parts Virginie PAROT : 2 parts

Le coût global de ces acquisitions pour la société Groupe PAROT a été de 53.982,83 euros, comprenant le prix d'acquisition des titres, mais également le versement des droits d'enregistrement.

- Démarrage de l'activité de la SAS PAROT SOLUTIONS

La société PAROT SOLUTIONS, filiale détenue à hauteur de 100% par la société GROUPE PAROT, a débuté son activité de courtier et de massification des négociations auprès des partenaires financiers de nos activités de distribution.

- Création de la SAS AUTO-SERVICE

Une nouvelle entité a été créée. Elle est détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT. Son siège social est à Brive la Gaillarde, la SAS AUTO - SERVICE. Cette société a vocation à développer les ventes de véhicules particuliers d'occasion (VP-VO) toutes marques à particulier (B to C) sous le label « Zanzicar ».

- Création de la SAS GAP RENTAL

Une nouvelle entité a été créée détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT, dont le siège social est à Bruges, la SAS GAP RENTAL Cette société a vocation à développer la mise à disposition de matériel à l'attention des professionnels.

- Restructuration des fonds propres de PAROT DIGITALS

Le 10 septembre 2021, la société Groupe Parot a augmenté le capital de sa filiale PAROT DIGITALS de 4.050.000,00 € par la création de 405.000 actions nouvelles en numéraires, par la compensation de son compte courant sur la société, portant le capital à 8.710.000,00 €.

Le 15 septembre 2021, la société Groupe Parot a réduit le capital par absorption des pertes, et effectuée l'échange de 466.000 actions contre 30.000 actions de 2 euros, réduisant le capital social à 60.000 €.

- Achats de titres Groupe PAROT SA

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2021, a décidé la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 10% du capital social (tenant compte des 41 909 d'actions déjà détenues par la Société) soit un nombre maximum de 599 828 actions. Entre le 12 janvier et le 9 février 2021, le Groupe a donc procédé au rachat de 599 828 actions pour un montant global de 1 437 083,33 €. A la suite de ces opérations, la Société GROUPE PAROT détient 641 737 actions en auto-détention, lesdites actions représentant 10 % de son capital social.

- Prêt à la société AV Holding

Afin de pouvoir disposer de liquidités suffisantes lui permettant de rembourser ses divers emprunts bancaires, la société AV HOLDING, actionnaire majoritaire de la Société GROUPE PAROT, a souhaité que cette dernière lui octroie un crédit. La formalisation de ce crédit vise à sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette indépendamment de sa capacité à percevoir des dividendes par la Société GROUPE PAROT, laquelle a retrouvé une perspective de rentabilité pour les années à venir. Ainsi, suivant autorisations préalables du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2021 et 9 septembre 2021, et suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, annulé et remplacé

par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a conclu un crédit par avis de tirage. Au 31 décembre 2021, le prêt était d'un montant de 400.000,00 €.

- Application de l'année de franchise pour les PGE souscrits en juillet 2020

Conformément aux possibilités offertes à l'entreprise, le Groupe Parot a opté pour l'application d'une année de franchise aux PGE souscrits en 2020. Ainsi le remboursement est étalé sur quatre années à raison de 25% par an, allant de septembre 2022 à août 2026.

- Contrôles fiscaux

Le contrôle fiscal initié en 2020 sur la taxe sur les salaires 2017-2018-2019 et 2020 s'est dénoué avec le paiement d'une régularisation de 108.670 €, le montant de la provision pour risque et charges comptabilisée au 31.12.2020 était de 120 K€.

2.4. PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION ET REFERENTIEL

2.4.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PGC homologué par arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation

La Société n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2.4.2. Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|-----------------|-------|
| • Logiciels | 5 ans |
| • Site Internet | 3 ans |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations corporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et suivant le mode dégressif pour le matériel informatique :

- | | |
|---|--------|
| • Agencements et aménagements des constructions | 15 ans |
| • Installations générales | 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Mobilier de bureau | 7 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |

Immobilisations financières

- Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Groupe PAROT, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

- Autres immobilisations financières

Le poste comprend les actions auto-détenues. Il comprend également les dépôts de garantie liés à deux emprunts auprès de la BPI.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre la charge liée aux engagements de retraite auprès de l'organisme mutualiste, l'IPSA.

Régime d'intégration fiscale

La Société GROUPE PAROT, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes :

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux générés antérieurement à l'entrée de la société dans le périmètre d'intégration fiscale.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Résultat bénéficiaire : versement par la filiale à la société mère d'une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat.
- Résultat déficitaire : les Sociétés intégrées ne seront plus titulaires à ce titre d'aucune créance sur la Société Intégrante, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

La Société calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise, par ailleurs, dans ses produits les économies d'impôt, réalisées par le groupe, non liées aux déficits de ses filiales. En conséquence chaque filiale est privée de tout report déficitaire une fois son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

2.5. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.5.1. Actif immobilisé au 31 décembre 2021

- Variation des immobilisations brutes :

Les principales acquisitions, cessions ou reclassements de l'exercice concernent les postes suivants :

Immobilisations (en milliers d'euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	808	0	109	699
Autres immobilisations incorporelles	808		109	699
Immobilisations corporelles	537	18	65	490
Terrains	8			8
Constructions	2			2
Installations générales, agencements et divers	270	3		273
Matériel de transport	33	9	33	9
Matériel de bureau, informatique et mobilier	219	7	32	194
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	5			5
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	37 189	6 587	337	43 439
Titres de Participations	36 915	4 436		41 351
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5			5
Prêts et autres immobilisations financières	269	2 151	337	2 084
Total	38 534	6 606	510	44 629

Groupe PAROT a participé à l'augmentation de capital souscrite auprès de sa filiale PAROT DIGITALS pour un montant de 4 M€.

Les autres immobilisations financières sont constituées des actions Groupe PAROT auto détenues soit à la clôture de l'exercice, 641 737 titres évalués à 2,51 € unitaire soit 1 611 k€, des dépôts de garanties vis-à-vis de SCI appartenant au Groupe pour 2 k€ et vis-à-vis de BPI pour 60k€ et d'un prêt effectué en faveur d'AV Holding d'un montant de 400 k€.

- Variation des amortissements et provisions :

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	531	121		544
Autres immobilisations incorporelles	531	121	109	544
Immobilisations corporelles	276	69	48	296
Terrains	5	1		6
Constructions sur sol propre	3	0		3
Installations générales, agencements et divers	103	33		136
Matériel de transport	14	3	17	0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	151	32	32	151
Immobilisations financières	9 740	6 162	128	15 774
Autres participations	9 637	6 162	25	15 774
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	103		103	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	10 547	6 352	177	16 613

Compte tenu des résultats de PAROT AUTOMOTIVE Ile de France (Morangis), la société GROUPE PAROT a constaté une provision pour dépréciation de ses titres pour 2,2 M€, prenant en compte le prix de cession de la filiale le 7 janvier 2022.

La société GROUPE PAROT a également constaté une dépréciation des titres PAROT DIGITALS à hauteur de ses capitaux propres soit un montant de 4 M€.

Les informations relatives aux filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations (Note 2.7.2).

Une analyse prospective est effectuée annuellement pour actualiser les provisions.

Le tableau ci-dessous reprend les variations au 31 décembre 2021 :

Titres (en milliers d'euros)	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Parot VI	25		25	
Parot Automotive Centre	2 952			2 952
Parot Automotive Ile de France	2 000	2 172		4 172
Parot Digitals	4 660	3 990		8 650
Total	9 637	6 162	25	15 774

2.5.2. Détail des créances par échéances :

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 089	430	1 659
De l'actif circulant			
Autres créances clients	410	410	
Personnel et comptes rattachés	11	11	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	55	55	
Groupe et associés	16 164	16 164	
Débiteurs divers	1 440	1 440	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	101	101	
Total	20 269	18 611	1 659

Le poste Groupe et associés correspond :

- A des avances faites par le Groupe PAROT à ses filiales. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie qui prévoit une rémunération au taux de 1 % annuel,

- Aux comptes courants liés à l'intégration fiscale.

2.5.3. Disponibilités :

Au 31 décembre 2021, le poste « Disponibilités » est composé de comptes bancaires courants et s'élève à 56 K€.

2.5.4. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	24
Autres créances	
Total	24

2.5.5. Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges	
Charges d'exploitation	101
Total	101

2.5.6. Capitaux propres :

Au 31 décembre 2021, le capital de la S.A. GROUPE PAROT s'élève à 10.267.806,40 euros. Il est composé de 6.417.379 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2020 avant affectation	10 268	13 744	367	2 657	(12 324)	(3 799)	229	11 141
Affectation résultat 2020				(2 657)	(1 142)	3 799		
Augmentation de capital								
Résultat de l'exercice						(37)		
Provisions réglementées							70	
Situation au 31 décembre 2020 avant affectation	10 268	13 744	367	0	(13 466)	(37)	299	11 175

2.5.7. Dettes financières :

Au 31 décembre 2021, le Groupe porte 19.752 milliers d'euros de lignes d'emprunts bancaires moyen et long terme détaillé ci-dessous.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 7,12% exception faite du PGE qui est soumis à une réglementation particulière (commission sur la première année).

Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts, détaillées dans la note « Engagements Hors Bilan », exception faite du PGE.

Dettes Financières en K€	Au 31/12/2020	Nouveaux Emprunts	Remboursement d'emprunt	Au 31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	21 239	0	1 486	19 752
LCL Novert	8		8	0
CA Novert	8		8	0
BPCA Novert	12		12	0
B Tarneaud Novert	14		14	0
Soc Gen Novert	14		14	0
BPI (VO 3000)	600		240	360
CACF (VO 3000)	531		174	357
CE (VO 3000)	531		174	357
CACF (Rue Daugère)	101		36	65
CE (BEHRA)	663		162	501
LCL (BEHRA)	437		231	206
SG (BEHRA)	476		155	321
ARKEA (Rue Daugère)	118		36	82
LENDIX (bvd Jchaban Delmas)	191		191	0
BPI	30		30	0
SOCIETE GENERALE PGE	3 205			3 205
CA CENTRE PGE	2 765			2 765
BANQUE POPULAIRE PGE	4 496			4 496
LCL PGE	2 367			2 367
CE AUVERGNE PGE	4 163			4 163
ARKEA	507			507
Autres dettes financières	3 631	4 128	1 631	6 128
Ligne CGI et Financo	2 000			2 000
Intérêts courus sur emprunts	23	15	23	15
Billets de trésorerie et soldes créditeurs	1 540	4 100	1 540	4 100
Frais et intérêts courus bancaires	69	13	69	13
TOTAL	24 870	4 128	3 118	25 880

Le Groupe dispose de crédits de financement de stocks neufs octroyés par des établissements dédiés (filiales financières de constructeurs ou structures dédiées). Ces organismes avancent la trésorerie nécessaire à l'acquisition de stocks. Ces avances portent intérêts et deviennent remboursables dès que le stock financé est vendu. Ce mode de financement est plus particulièrement retenu par le Groupe au sein de son secteur « Véhicules Particuliers ». Ces avances financières, en lien avec le délai de rotation de stocks sur véhicules neufs, ont toutes une échéance inférieure à un an. Depuis 2017, le Groupe a centralisé ces avances au sein de la société Groupe PAROT dont le montant au 31 décembre 2021 est de 2 M€. Ces dernières ne sont pas affectées au numéro de châssis et s'assimilent donc à une ligne de financement court terme, raison pour laquelle elles ont été classées en dettes financières.

2.5.8. Détail des dettes par échéances :

Les échéances des dettes au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	25 880	5 219	20 661	
Groupe et associés	6 488	6 488		
Fournisseurs et comptes rattachés	572	572		
Dettes Fiscales et sociales	1 161	1 161		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	7	7		
Autres dettes	174	174		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	34 281	13 621	20 661	0

2.6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.6.1. Résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.638 milliers d'euros contre 3.299 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il comprend essentiellement les prestations de services facturées aux filiales par le groupe dans le cadre des « Management fees » par activité, pour les activités centralisées et mutualisées.

A la clôture, le total des produits d'exploitation s'élève à 9.919 milliers d'euros contre 6.846 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation sont composés des transferts de charge pour 3.140 milliers d'euros et de la reprise du compte courant de la filiale PAROT DIGITALS à hauteur de 4.106 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 6.605 milliers d'euros contre 8.026 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi au 31 décembre 2021 à 3.314 milliers d'euros contre (1.180) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.6.2. Résultat financier :

Le résultat financier se décompose comme suit au 31 décembre 2021 :

Résultat financier (en milliers d'euros)	Montant
Produits financiers	1 898
Produits financiers de participation	1 585
Intérêts sur les avances consenties aux filiales	183
Intérêts et autres produits assimilés	2
Reprise de provision	128
Charges financières	6 410
Intérêts sur les avances consenties par les filiales	95
Intérêts sur emprunts bancaires	81
Autres charges financières	71
Provision pour dépréciation des titres de participation	6 162
Résultat financier	(4 512)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société GROUPE PAROT a perçu 1 585 milliers d'euros de dividendes de ses filiales.

Les charges financières sont impactées en 2021 par la dépréciation des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE Ile de France à hauteur de 2 172 milliers d'euros et des titres de la société PAROT DIGITALS à hauteur de 3 990 milliers d'euros.

2.6.3. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit au 31 décembre 2021 :

Résultat Exceptionnel (en milliers d'euros)	Montant
Produits Exceptionnels	137
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17
Reprise sur provisions et transferts de charges	120
Charges Exceptionnelles	422
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	335
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16
Dotations exceptionnelles	71
Résultat financier	(285)

Les produits et charges exceptionnels sont détaillés ci-dessous :

Produits :

- Cession Immobilisations Corporelles : 17 k€
- Taxe sur les salaires (reprise prov R&C) : 120 k€

Charges :

- Charges sur exercice antérieur : 116 K€
- Cession Immobilisations Corporelles : 16 K€
- Amortissements dérogatoires : 71 K€
- Honoraires : 211 K€

2.6.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice 2021 :

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôts net	Après impôt
Résultat courant	(1 198)		(1 198)
Résultat exceptionnel	(285)		(285)
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale		1 446	1 446
Résultat comptable	(1 483)	1 446	(37)

Le solde du déficit reportable du groupe intégré au 31 décembre 2021 représente 21 107 milliers d'euros

2.7. AUTRES INFORMATIONS

2.7.1. Dirigeants et mandataires sociaux :

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 représentent un montant global de 459 milliers d'euros réparti de la façon suivante :

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration : 30 milliers d'euros.
- Rémunération versée aux membres des organes de direction : 429 milliers d'euros.

2.7.2. Filiales et participations :

Dénomination sociale	Capital social Valeur brute	Taux de détention	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts & Avances consentis	Dividendes versés	Chiffre d'affaires	Résultat Net
PAROT AUTOMOTIVE SO	605 000	100%	6 731 353	456 952	456 952			98 346 617	880 495
PAROT AUTOMOTIVE IDF	5 159 000	100%	2 060 762	6 891 433	2 719 433			56 744 912	(837 740)
PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	501 000	100%	140 876	4 952 069	2 000 069	1 174 752		13 027 430	(394 904)
PAROT TRUCKS	600 000	100%	1 959 258	300 000	300 000	2 120 726		24 921 139	88 735
PAROT VI	3 285 000	100%	8 186 167	4 865 006	4 865 006	4 558 451		132 889 500	1 112 191
PAROT DIGITALS	60 000	100%	58 532	8 710 000	60 000	39 475		296 605	(604 612)
PAROT COSTUMER CARE SERVICES	250 000	100%	71 128	250 000	250 000			315 432	2 654
VO 3000	750 300	100%	2 368 508	4 606 738	4 606 738		1 098 000	59 443 130	165 570
TRANS AUTO AUVERGNE	9 000	78%	23 857	63 555	63 555			153 389	(36 598)
PAROT SOLUTIONS	1 000	100%	488 064	1 000	1 000			2 768 478	487 064
AUTO SERVICE	1 000	100%	1 000	1 000	1 000				
GAP RENTALS	1 000	100%	1 000	1 000	1 000				
SCG 19	1 000	96%	49 303	13 897	13 897	288 812	53 760	69 783	47 569
SCI DE L'ISLE	1 500	98%	17 577	176 645	176 645	121 304	14 700	132 902	15 719
SAS PAROT A.C.	1 524	100%	631 991	53 015	53 015	5 198 123		272 543	499 687
SCI 24/87	1 000	98%	339 549	2 381 752	2 381 752		58 800	271 650	149 605
SCI 31	1 000	99%	63 678	871 962	871 962	204 370	62 370	207 182	62 498
SCI 64	1 000	98%	116 417	1 557 144	1 557 144		127 400	161 909	113 152
SCI NOUGUEY	1 000	99%	22 492	376 622	376 622		13 860	103 722	20 971
SCI LA RIVIERE	1 000	99%	(27 297)	1 372 136	1 372 136	38 000		200 584	20 014
SCI BAS ROC	1 000	99%	23 792	347 217	347 217	101 780	21 780	59 190	21 845
SCI MULATET	1 000	99%	36 486	441 752	441 752	94 650	34 650	77 408	35 093
SCI VIGNES	1 000	100%	108 362	628 620	628 620		9 980	84 491	30 906
SCI NOVITAL	1 000	99%	55 945	1 167 252	1 167 252	18 530	46 530	401 319	54 191
SCI B2P	400	100%	41 242	842 192	842 192	53 124	39 000	83 252	54 286
SCI 33	10 000	10%	868 265	1 000	1 000			470 582	(275 445)
SCI LE FOIRAIL	1 000	10%	91 656	100	100			368 284	32 647
SCI LE HERON	1 500	10%	(379 125)	20 237	20 237			293 336	(110 940)

2.7.3. Opérations avec les entreprises et les parties liées :

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

2.7.4. Effectif :

Effectif moyen	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et techniciens	8
Employés	1
Total	27

2.7.5. Engagements de fin de carrière :

La Société est couverte intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP Auto Prévoyance Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par la Société. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par la Société au titre de ces engagements.

2.7.6. Engagements hors bilan :

Les engagements financiers hors bilan de Groupe PAROT se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

Engagements donnés	31/12/2021
Garantie et Contre Garantie Constructeur	12 356
Caution CT	6 902
Caution Emprunts	1 607
Caution Stock	9 333
Caution et Nantissement Crédit Bail	8 681
Nantissement Titres sur Crédit	1 744
Total	40 623

2.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cession de la société PAROT AUTOMOTIVE Il de France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2022, la société GROUPE PAROT a cédé définitivement la totalité des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » au profit du GROUPE JALLU BERTHIER. Pour rappel, la société PAROT AUTOMOTIVE exploite 5 concessions automobiles situées aux ULIS, à BRETIGNY SUR ORGE, MORANGIS, MORIGNY CHAMPIGNY (Etampes) et PARAY VIEILLE POSTE (Orly). Par ailleurs, la cession des immeubles de Brétigny-sur-Orge, Les Ulis, Paray-Vieille-Poste et Etampes a été réalisée le 14 janvier 2022. Le prix de cession des titres de la société est de

2.720.435 €. Le prix de cession de l'ensemble des immeubles détenus par les SCI Glenn et Béric est de 4.400.000 €.

Acquisition de 80% des titres de la société GMS INTERVENTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2022, la société GROUPE PAROT a acquis 80 % du capital et des droits de vote de la société GMS INTERVENTIONS pour un prix de 1.612.074 €. Cette acquisition comprend un engagement d'achat de l'immeuble d'exploitation dans les douze mois à venir pour un prix de 1M€. Pour rappel, cette Société cible exploite un garage toutes marques situé ZI des Ciroliers – Rue Clément Ader – 91700 FLEURY MEROGIS, mais développe également plusieurs activités réglementées savoir : Installations, vérifications, inspections réglementées des chronotachygraphes et autres dispositifs de sécurité ou équipements annexes (Ethylotest Anti-démarrage).

Les 20 % des titres restants de la société cible appartiennent à la société GDFI, représentée par Monsieur Dominique GAUMAIN, également Directeur Technique et Commercial de la Société. Un pacte d'associés et une convention de mandat social ont donc été signés le même jour que l'acte d'acquisition des titres.

Effets de la Pandémie et de la guerre en Ukraine

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le contexte de pénurie s'est accru, notamment chez nos constructeurs implantés en Allemagne et Pologne, dont le degré d'intégration avec les pays de l'Est de l'Europe, et notamment l'Ukraine, est historiquement fort. La résurgence de la pandémie Covid-19 dans la zone asiatique amplifie les effets de pénurie.

Toutefois, nos constructeurs sont totalement mobilisés, comme le témoigne la presse économique, sur la recherche de solutions alternatives afin de minimiser les impacts des pénuries. Les effets attendus du contexte sont la pénalisation des rattrapages attendus des volumes de production, notamment sur l'année de référence que reste 2019. A ce stade les constructeurs sont sur des scénarios de volumes annuels similaires à 2021, mais avec une faible visibilité des livraisons au mois le mois. Les usines s'adaptent au fur et à mesure du rétablissement des approvisionnements. Nos carnets de commandes sont remplis, et les solutions d'accompagnement sont trouvées au cas par cas si besoin.



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



D83C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

GROUPE PAROT S.A.

ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 Bruges

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais, ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

DB3C AUDIT - SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 35 avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat
794243543 RCS Bordeaux



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DB3CAudit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 Bruges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société GROUPE PAROT S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE PAROT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



GRUPE PAROT S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-2. "Evènements marquants de la période close le 31 décembre 2021 - Principaux évènements intervenus au cours du 1er semestre 2021 - Retraitement des contrats de crédit-bail et de location financière" de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application au 1er janvier 2021 du règlement ANC n°2020-01 et les impacts comptables qui en résultent.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La Société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et fonds

commerciaux, selon les modalités décrites dans la Note 3.2.1 "Écarts d'acquisition et fonds commerciaux" de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons vérifié que les Notes 3.2.1

"Écarts d'acquisition et fonds commerciaux" et 4.1 "Écarts d'acquisition, fonds commerciaux, et regroupements d'entreprises" de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

fournissent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

La Société détermine la valeur brute de ses stocks à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la Note 3.2.5 "Stocks et encours" de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les principes comptables retenus et à nous assurer de leur correcte application et à vérifier que la Note 3.2.5 "Stocks et encours" et la partie 5 "Stocks" de l'annexe aux comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



En application de la loi, nous vous signalons que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



GROUPE PAROT S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Mérignac, le 27 avril 2022

KPMG SA

Eric JUNIÈRES

Associé

Le Bouscat, le 27 avril 2022

DB3C Audit

GERNEZ AURELIEN

Associé



groupe-parot.com



GROUPE PAROT SA

Comptes Consolidés

Exercice Clos 31 décembre 2021

Sommaire

BILAN CONSOLIDE	5
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	8
1- Nature de l'activité et événements significatifs.....	9
1-1 Information relative à la société et à son activité.....	9
1-2 Evènements marquants de la période close le 31 décembre 2021.....	9
2- Périmètre de consolidation	13
3- Principes et méthodes comptables.....	15
3-1 Référentiel comptable.....	15
3-2 Principes et méthodes comptables.....	15
3-2-1 Ecart d'acquisition et fonds commerciaux.....	15
3-2-2 Immobilisations incorporelles.....	16
3-2-3 Immobilisations corporelles.....	17
3-2-4 Immobilisations financières	17
3-2-5 Stocks et encours.....	18
3-2-6 Créances clients et comptes rattachés	18
3-2-7 Affacturage	19
3-2-8 Disponibilités	19
3-2-9 Capital	19
3-2-10 Provisions.....	19
3-2-11 Engagements de retraite et avantages similaires	20
3-2-12 Emprunts et dettes financières.....	20
3-2-13 Contrat de location	20
3-2-14 Présentation de l'information sectorielle	20
3-2-15 Reconnaissance du chiffre d'affaires	20
3-2-16 Compte de résultat par destination.....	21
3-2-17 Résultat financier.....	22

3-2-18	Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel.....	22
3-2-19	Impôts différés.....	23
3-2-20	Résultat par action.....	23
4-	Actif immobilisé.....	23
4-1	Ecarts d'acquisition, fonds commerciaux et regroupements d'entreprises	23
4-2	Immobilisations incorporelles.....	24
4-3	Immobilisations corporelles.....	25
4-4	Immobilisations financières	26
5-	Stocks.....	26
6-	Créances clients.....	27
7-	Autres créances	28
8-	Disponibilités et trésorerie nette	29
9-	Capital social.....	29
10-	Provisions	30
10-1	Provisions pour risques et charges.....	30
10-2	Passifs éventuels	31
11-	Emprunts et dettes financières	31
12-	Autres Dettes.....	33
13-	Information sectorielle.....	33
14-	Couts de distribution	36
15-	Couts généraux et administratifs	37
16-	Charges de personnel.....	38
17-	Résultat financier.....	38
18-	Résultat exceptionnel.....	39
19-	Impôts.....	39
20-	Résultat par action	40
21-	Honoraires CAC.....	41
22-	Transactions avec les parties liées	41
23-	Engagements hors bilan	42
23-1	Engagements donnés	42
23-2	Engagements reçus	42

24- Evènements postérieurs à la clôture..... 43

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	4.2	13 435	9 201
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	4.1	9 416	8 412
Immobilisations corporelles	4.3	28 520	36 623
Immobilisations financières	4.4	1 804	2 151
Titres mis en équivalence		48	24
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		43 807	47 998
Stocks et en cours	5	73 109	57 624
Clients et comptes rattachés	6	24 739	19 450
Autres créances	7	24 312	30 909
Disponibilités	8	5 812	2 989
Actifs destinés à être cédés			5 228
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		127 972	116 200
TOTAL DE L'ACTIF		171 779	164 198
(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Capital	9	10 268	10 268
Primes		13 743	13 743
Réserves		686	(4 074)
Résultat de l'exercice		(4 730)	3 324
Capitaux propres part du groupe		19 967	23 261
Intérêts minoritaires		237	18
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		20 204	23 279
Provisions pour risques et charges	10	404	217
Emprunts et dettes financières	11	63 521	75 376
Fournisseurs et comptes rattachés		69 632	49 733
Autres dettes	12	18 018	15 594
TOTAL DES DETTES		151 575	140 920
TOTAL DU PASSIF		171 779	164 198

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	13	356 589	341 159
Coût des ventes		(305 904)	(289 608)
Marge brute		50 685	51 551
Coûts de distribution	14	(28 629)	(25 150)
Marge contributive		22 056	26 401
Coûts généraux et administratif	15	(24 221)	(20 062)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		(2 165)	6 339
Dépréciation des écarts d'acquisition			(97)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		(2 165)	6 242
Résultat financier	17	(1 868)	(1 247)
Résultat courant des entreprises intégrées		(4 033)	4 994
Résultat exceptionnel	18	(1 650)	(1 355)
Impôts sur les résultats	19	945	373
Résultat des entités destinées à être cédées		0	(652)
Résultat net des entreprises intégrées		(4 738)	3 360
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		8	(35)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 730)	3 324
Part revenant aux intérêts minoritaires		2	(4)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		(4 728)	3 321
Résultat net par action (en euro)	20	(0,74)	0,57

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 décembre 2019	7 399	12 036	5 834	(5 143)	20 126	246	20 372
Résultat de la période	-	-	-	(4 730)	(4 730)	(2)	(4 732)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	(5 143)	5 143	0	-	0
Augmentation de capital	4 575	-	0	-	4 575	-	4 575
Distribution de dividendes	-	-	-	-	0	-	0
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	0	-	0
Autres	-	-	(5)	-	(5)	(7)	(12)
Solde au 31 décembre 2020	11 974	12 036	686	(4 730)	19 967	237	20 204
Solde au 31 décembre 2020	11 974	12 036	686	(4 730)	19 967	237	20 204
Résultat de la période	-	-	-	3 324	3 324	(4)	3 320
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	(4 730)	4 730	0	-	0
Augmentation de capital	0	-	0	-	0	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	0	-	0
Reclassement	(1 706)	1 706	-	-	0	-	0
Retraitement du crédit bail	-	-	1 415	-	1 415	-	1 415
Opérations sur actions propres	-	-	(1 437)	-	(1 437)	-	(1 437)
Autres	-	1	(9)	-	(7)	(215)	(223)
Solde au 31 décembre 2021	10 268	13 743	(4 075)	3 324	23 261	18	23 278

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat net des entreprises intégrées		(4 740)	3 360
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		2 298	4 006
Elimination des dotations aux amortissements et reprises de provisions nettes de reprises ¹		2 896	4 142
Elimination des résultats de cessions		193	81
Elimination de la charge (produit) d'impôt		(945)	(373)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		154	156
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(2 442)	7 366
Variation du besoin en fond de roulement		3 622	(7 457)
- Stocks	5	9 171	4 272
- Clients et comptes rattachés	6	4 347	4 196
- Fournisseurs et comptes rattachés		(9 820)	(7 484)
- Autres créances d'exploitation	7	1 765	(7 315)
- Autres dettes d'exploitation	12	(1 841)	(1 126)
Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés)		(190)	(41)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		990	(132)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.3	(2 441)	(1 362)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		687	46
Incidence des variations de périmètres : acquisition de titres	4.1	(4 545)	(374)
Incidence des variations de périmètres : cession de titres		6 861	
Actifs destinés à être cédés			(828)
Variation des dépôts, comptes courants et autres créances financières		(2 678)	(518)
Dividendes reçus		226	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 890)	(3 036)
Emissions d'emprunts	11	23 940	143
Remboursements d'emprunts	11	(9 478)	(5 376)
Variation des avances financières, prêts et comptes courants et autres dettes financières		(6 925)	3 057
Dividendes versés			
Augmentation de capital ²		4 575	0
Opérations sur actions propres			(1 437)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		12 112	(3 613)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		11 212	(6 781)
Trésorerie nette à l'ouverture	8	(11 492)	(280)
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		-	(22)
Trésorerie nette à la clôture	8	(280)	(7 083)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés ont été établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et ont une durée de 12 mois.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1- Nature de l'activité et événements significatifs

1-1 Information relative à la société et à son activité

Groupe PAROT (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe Groupe PAROT (« le Groupe »). Les titres de la Société sont cotés sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Le Groupe est un spécialiste de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux (véhicules industriels). Le siège social de la société a déménagé durant l'exercice dans la même ville et est désormais situé Zac de Fieuzal, rue de Fieuzal, 33520 Bruges.

L'activité du Groupe a été encore impactée par la pandémie de Covid-19 au cours du premier semestre 2021. Les dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ont été intégralement comptabilisées en charges opérationnelles. Le groupe Parot a mis en œuvre les différentes mesures gouvernementales (Prêt garanti par l'Etat (PGE), indemnités d'activité partielle, renégociations de concours, etc..) pour assurer le financement de ses activités.

Dans ce contexte, les comptes clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés selon la convention comptable de la continuité d'exploitation.

1-2 Evènements marquants de la période close le 31 décembre 2021

- Confirmation de la rentabilité du Groupe depuis le second semestre 2020

Dans un contexte de crise sanitaire COVID-19 qui a encore perturbé nos activités, le résultat annuel consolidé du Groupe est positif à 3,3 M€. Le groupe confirme donc son retour à la rentabilité après 3 semestres positifs.

Données consolidées en M€ Données non auditées	S1 2020	S2 2020	S1 2021 retraité IdF	S2 2021	2020	2021
Chiffre d'Affaires	166,7	189,9	173,1	168,2	356,6	341,3
Résultat d'Exploitation	(4,9)	2,8	3,7	2,6	(2,2)	6,3
RésultatNet part du Groupe	(6,4)	1,6	1,3	1,7	(4,7)	3,3

L'année 2021 a permis de continuer le travail d'amélioration de l'excellence opérationnelle sur l'ensemble de nos activités. La gouvernance du Groupe autour de deux pôles (VP et VC) a permis d'accélérer la rationalisation des organisations par activité au service de nos clients.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2021 :

- Retraitement des contrats de crédit-bail et de location financière

Au premier janvier 2021, par suite du changement de réglementation, le Groupe a mis en application le règlement ANC 2020-01 et réalise désormais le retraitement du crédit-bail et des locations financières. La société a eu recours à la méthode rétrospective pour la première application du retraitement du crédit-bail. Ce changement de méthode, en bilan d'ouverture, induit :

- Une augmentation des actifs corporels (terrains, constructions et agencements, matériel) de 20.800 K€ en valeur brute comprenant 1.564 K€ d'écart d'évaluation et 14.762 K€ en valeur nette,
- Une augmentation de la dette financière de 11.164 K€,
- Une augmentation des fonds propres de 1.415 K€ intégrant les effets d'impôts différés.

Sur la période l'application de ce retraitement impacte le résultat de l'exercice comme suit :

en k€	31 décembre 2021	Impact Annuel CB	Proforma sans CB
Chiffre d'Affaires	341 159	0	341 159
Ebitda	10 459	-2 362	8 097
Dotations aux amortissements	-4 179	1 741	-2 438
Résultat d'Exploitation	6 280	-621	5 659
Résultat Financier	-1 247	273	-974
Impôts	373	109	482
Résultat courant	5 032	-239	4 793

- Rachats de titres par la Société GROUPE PAROT

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le Conseil d'Administration en date du 11 janvier 2021, a décidé la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 10% du capital social (tenant compte des 41 909 d'actions déjà détenues par la Société) soit un nombre maximum de 599 828 actions. Entre le 12 janvier et le 9 février 2021, le Groupe a donc procédé au rachat de 599 828 actions pour un montant global de 1 437 083,33 €. A la suite de ces opérations, la Société GROUPE PAROT détient 641 737 actions en auto-détention, lesdites actions représentant 10 % de son capital social.

- Rachat des titres de la société VO 3000 détenus par les minoritaires

Le 22 janvier 2021, la société GROUPE PAROT a racheté les 5% restants du capital de la société VO 3000 encore détenu par les actionnaires historiques, soit 304 actions pour un prix de 332.742,40 €. Depuis le 22 janvier, la société GROUPE PAROT détient 100% du capital et des droits de vote de la société VO 3000.

- Simplification des détentions au sein des SCI, par rachat de titres aux minoritaires

Aux termes d'actes sous seing privés en date du 10 mai 2021, la Société GROUPE PAROT a acquis des parts sociales appartenant à Monsieur Alexandre PAROT et à Madame Virginie PAROT au sein des sociétés SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19, sociétés civiles portant des immeubles loués aux sociétés d'exploitation du Groupe PAROT. Ces acquisitions de parts sociales ont été réalisées afin que la répartition du capital social de chacune de ces sociétés civiles soit uniformisée avec la répartition du capital des autres sociétés civiles du Groupe - 99 % devant appartenir à la SA GROUPE PAROT et 1% à la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, elle-même détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT. Avant le rachat, la détention était la suivante :

SCI	Siège social	RCS	Capital	Répartition du capital avant les cessions
SCI 64	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	453 330 383 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCI 24-87	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	452 284 714 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 98 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
LES VIGNES	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	493 171 276 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 1 000 parts de 1 €	GROUPE PAROT : 998 parts Alexandre PAROT : 1 part Virginie PAROT : 1 part
SCG 19	ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES	479 959 116 RCS BORDEAUX	1 000 euros divisé en 100 parts de 10 €	GROUPE PAROT : 96 parts Alexandre PAROT : 2 parts Virginie PAROT : 2 parts

Le coût global de ces acquisitions pour la société GROUPE PAROT a été de 53.982,83 euros, comprenant le prix d'acquisition des titres, mais également le versement des droits d'enregistrement.

- Démarrage de l'activité de la SAS PAROT SOLUTIONS

La société PAROT SOLUTIONS, filiale détenue à hauteur de 100% par la société GROUPE PAROT, a débuté son activité de courtier et de massification des négociations auprès des partenaires financiers de nos activités de distribution.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DU SECOND SEMESTRE 2021 :

- Application de l'année de franchise pour les PGE souscrits en juillet 2020

Conformément aux possibilités offertes à l'entreprise, le Groupe PAROT a opté pour l'application d'une année de franchise aux PGE souscrits en 2020. Ainsi le remboursement est étalé sur quatre années à raison de 25% par an, allant de septembre 2022 à août 2026.

- Prêt à la société AV Holding

Afin de pouvoir disposer de liquidités suffisantes lui permettant de rembourser ses divers emprunts bancaires, la société AV HOLDING, actionnaire majoritaire de la Société GROUPE PAROT, a souhaité que cette dernière lui octroie un crédit. La formalisation de ce crédit vise à sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette indépendamment de sa capacité à percevoir des dividendes par la Société GROUPE PAROT, laquelle a retrouvé une perspective de rentabilité pour les années à venir. Ainsi, suivant autorisations préalables du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2021 et 9 septembre 2021, et suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, annulé et remplacé par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a conclu un crédit par avis de tirage. Au 31 décembre 2021, le prêt était d'un montant de 400.000,00 €.

- Restructuration des fonds propres de PAROT DIGITALS

Suivant décisions en date du 10 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a augmenté le capital social de la société PAROT DIGITALS, sa filiale détenue à hauteur de 100 %, à hauteur de 4.050.000,00 € par la création de 405.000 actions nouvelles en numéraires, par la compensation de son compte courant sur la société, portant le capital à 8.710.000,00 €.

Suivant décisions en date du 15 septembre 2021, la société GROUPE PAROT a réduit le capital social de la société PAROT DIGITALS, par absorption des pertes, et a effectué l'échange de 466.000 actions contre 30.000 actions de 2 euros, réduisant le capital social à 60.000 €.

- Création de la SAS AUTO-SERVICE

Une nouvelle entité a été créée, sous la forme de société par actions simplifiée détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT : la société AUTO-SERVICE. Son siège social est situé à BRIVE LA GAILLARDE (19). Cette société a pour vocation de développer les ventes de véhicules particuliers d'occasion (VP-VO) toutes marques à particulier (B to C) sous le label « Zanzicar ».

- Création de la SAS GAP RENTAL

Une nouvelle entité a été créée, sous la forme de société par actions simplifiée détenue à hauteur de 100 % par la société GROUPE PAROT : la société GAP-RENTAL. Son siège social est situé à BRUGES (33). Cette société a pour vocation de développer la mise à disposition de matériel à l'attention des professionnels.

2- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice comme suit :

- Société Parot Solutions, créée fin 2020 et sans activité en 2020, détenue à 100% par Groupe Parot SA.

Il convient de souligner que compte tenu de sa cession effective au 7 janvier 2021, la filiale Parot Automotive Ile de France est intégrée au résultat exceptionnel, ce dernier comprenant également le résultat net consolidé de l'opération de cession.

Pour rappel, le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Le 31 mars 2020, cession des entités PAROT Premium Bordeaux et PAROT Premium Brive/Limoges toutes deux détenues à 100% par Groupe PAROT SA,
- Le 31 mars 2020, cession du solde de 45% des titres de la société Porte de Bordeaux.

Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/20	Pourcentage d'intérêt au 31/12/21	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	95,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	77,5%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Centre	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Aménagement commercial	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Solutions	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	880 044 375	NC	100,0%	Intégration Globale	✓
Auto Services	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	907 613 574			Non consolidée	
Gap Rental	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	904 057 197			Non consolidée	
SCI 64	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	453 330 383	98,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	452 284 714	98,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	479 959 116	96,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	493 171 276	99,8%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI B2P	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 47	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	837 692 425	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Rue de Fieuzal	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	840 896 526	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Saint Douillard	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 154 909	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Corbeil	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	841 397 854	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Croix Boisselière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	378 272 645	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Nord	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 525	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Sud	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	415 106 905	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Beric	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	414 367 847	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	421 748 823	100,0%	Fusionnée		✓
SCI Glenn	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	397 580 135	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI La Rivière	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	503 847 980	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Bas roc	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 393 751	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Mulatet	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	752 391 490	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Nouguey	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	788 682 342	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 31	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	791 774 482	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Novital	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	813 783 545	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Le Foirail	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 33	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	

Compte tenu du poids économique exercé par le Groupe et ses filiales au niveau des SCI et de l'existence d'opérations interentreprises significatives (Note 21 – Transactions avec les parties liées), les SCI détenues à 10% sont consolidées par mise en équivalence.

3- Principes et méthodes comptables

3-1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés le 15 avril 2022 par le Conseil d'administration de la Société et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 20 juin 2022.

Ils ont été établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique.

Toutes les méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le Groupe, y compris celle des crédits-baux depuis le 1^{er} janvier 2021.

3-2 Principes et méthodes comptables

3-2-1 Ecart d'acquisition et fonds commerciaux

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante dans les capitaux propres retraités de la société détenue, et notamment après valorisation et affectation aux écarts d'évaluation.

Le Règlement ANC 2020-01 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont intégrés dans l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan, au niveau des provisions pour risques et charges et font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Conformément aux dispositions du Règlement ANC 2020-01, le Groupe dispose d'un délai d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation. Ce délai prend fin à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition.

Le Groupe conduit des tests de perte de valeur dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les unités génératrices de trésorerie identifiées sont les filiales et le cas échéant les SCI rattachées à ces mêmes filiales d'exploitation.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

La valeur de marché est déterminée sur la base du nombre annuel cible de VN à vendre auquel il est appliqué un « prix au contrat » tel qu'établi par l'argus pour chaque marque vendue. Au montant obtenu est ajouté la situation nette comptable de l'UGT afin de déterminer la valeur recouvrable de cette dernière.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

3-2-2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de son activité digitale et en application de la méthode préférentielle, le Groupe immobilise les coûts de développement de sa plateforme digitale, dès lors qu'il peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Evaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles correspondent aux valeurs brutes diminuées des amortissements et des dépréciations cumulés.

A compter de leur date de mise en service, les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable. Les durées d'utilité définies pour les principales catégories d'immobilisations incorporelles sont :

- Logiciels, Marques et licences : 5 ans,

- Sites Internet : 3 ans,
- Droit au bail (durée du bail) : 9 ans.

3-2-3 Immobilisations corporelles

Lors des regroupements d'entreprises, et notamment lorsque l'entité acquise détient des actifs immobiliers, le Groupe affecte une partie du prix d'acquisition aux écarts d'évaluation. Les écarts d'évaluation correspondent ainsi aux plus ou moins-values latentes identifiées sur les éléments d'actifs immobilisés des sociétés acquises. Les écarts d'évaluation identifiés dans le cadre des regroupements d'entreprises concernent exclusivement les terrains et constructions et ont été réaffectés à ces rubriques.

Les immobilisations corporelles figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition sous réserve de ce qui est indiqué ci-avant au sujet des différences de première consolidation.

Les frais d'acquisition (honoraires, droits de mutation...) des immobilisations corporelles sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations concernées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- Constructions : 20 ans,
- Agencements des constructions : 15 ans,
- Aménagement des terrains : 10 ans,
- Installations générales et agencements : 10 ans,
- Mobilier : 10 ans,
- Matériel et outillage industriels : 8 ans,
- Matériel de bureau : 7 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans.

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

3-2-4 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations non consolidés est constituée par leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée, à la clôture de la période, à la situation nette comptable des sociétés émettrices de titres, corrigée des plus ou moins-values latentes. S'il y a lieu une dépréciation est constatée.

Les autres immobilisations financières sont représentatives principalement de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

3-2-5 Stocks et encours

Les stocks sont principalement constitués :

- Des véhicules commerciaux neufs ou d'occasion ;
- Des véhicules particuliers neufs ou d'occasion ;
- Des pièces de rechange ainsi que des lubrifiants ;
- Des encours de travaux de réparation.

Les achats de marchandises lors de leurs entrées en stocks sont comptabilisés au prix d'achat majoré des frais accessoires, et diminués de l'ensemble des remises, rabais et ristournes obtenus.

Les encours de travaux de réparation sont comptabilisés au coût de revient de la main d'œuvre majoré de la valeur des pièces de rechange utilisées.

A la clôture de l'exercice, les stocks de véhicules d'occasion sont évalués au plus faible de leurs coûts et de leurs valeurs nettes de réalisation.

Pour les véhicules, la valeur nette de réalisation correspond à :

- La valeur réelle de vente lorsque cette dernière est intervenue entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes ;
- L'estimation par les services commerciaux du Groupe, de la valeur de marché du véhicule en tenant compte de données de marché externes observables (argus, sites de valorisation professionnels...).

Les véhicules neufs ne font pas l'objet de dépréciation sauf dégradation observée sur le parc en stocks à la clôture.

Les stocks de pièces de rechange sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et dépréciés en fonction de leurs anciennetés.

Les stocks des lubrifiants sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et ne font pas l'objet d'une dépréciation compte tenu du taux de rotation observé.

3-2-6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée s'il existe un indice de perte de valeur permettant au Groupe de démontrer qu'il n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance.

Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur. L'analyse du risque d'irrecouvrabilité se fait au cas par cas.

Les prestations effectuées ou les véhicules livrés n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisés en « Clients - factures à établir ».

3-2-7 Affacturage

Le Groupe a recours à une société d'affacturage auprès de laquelle il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat d'affacturage prévoit qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le Factor. Par ailleurs, le contrat stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées entre 90 et 120 jours après leur échéance théorique seront «définancées».

La comptabilisation des opérations d'affacturage du Groupe suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours de la société d'affacturage. Les créances cédées sont décomptabilisées du poste clients et comptes rattachés en contrepartie des autres créances sur le Factor dans l'attente de leur financement par la société d'affacturage.

En cas de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la société d'affacturage mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » en créances clients avec pour contrepartie une dette vis-à-vis de la société d'affacturage.

3-2-8 Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

Les concours bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières ».

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités réduites des concours bancaires.

3-2-9 Capital

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôt.

3-2-10 Provisions

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Le Groupe ne constitue pas de provision pour garantie sur les produits et prestations vendus car les coûts de garantie :

- Sont pris en charge par les constructeurs (pour les véhicules neufs et certaines pièces de rechange) ou équipementiers (pour certaines pièces de rechanges) ;

- Sont couverts par des contrats « d'assurance garantie » contractés par le Groupe auprès de tiers couvrant l'intégralité des coûts susceptibles d'être engagés sur la vente de véhicules d'occasion ;
- Pour les prestations de services hors garanties constructeurs ou équipementiers (travaux de réparation et entretien), le taux de retour des clients en ateliers constaté historiquement est marginal.

3-2-11 Engagements de retraite et avantages similaires

Le Groupe est couvert intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP Auto Prévoyance Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par le Groupe. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par le Groupe au titre de ces engagements.

3-2-12 Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » comprend principalement les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants et billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédits partenaires du Groupe dans le cadre du financement du besoin en fond de roulement. Il comprend également :

- Les avances financières obtenues de fournisseurs de lubrifiant ;
- Les avances reçues d'organismes de financement permettant au Groupe de financer l'acquisition de véhicules d'occasion.

3-2-13 Contrat de location

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Groupe retient la méthode préférentielle relative à la comptabilisation des contrats de crédit-bail.

3-2-14 Présentation de l'information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction.

Le Groupe opère sur deux secteurs opérationnels :

- Le secteur « Véhicules particuliers »,
- Le secteur « Véhicules Commerciaux ».

Les segments s'appuient sur leurs propres ressources et peuvent partager avec d'autres secteurs certaines ressources. Ce partage se matérialise par la réallocation de coûts ou par des relations contractualisées entre différentes entités juridiques.

3-2-15 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des véhicules du Groupe, des pièces de rechange ainsi que des prestations de services associées à ces ventes.

Le chiffre d'affaires est reconnu net de rabais, remises, ristournes accordés, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de la période.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- Ventes de véhicules et pièces de rechange sans opération de financement du bien acheté par le client : le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés au moment où les véhicules ou les pièces de rechange font l'objet d'un transfert de propriété, à savoir lors de leur livraison au client final.
- Ventes de véhicules avec financement du bien acheté par le client : le Groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition des véhicules pour la clientèle finale (en dehors de l'activité de Parot VI), qu'il s'agisse de location avec option d'achat (LOA), location longue durée (LLD), crédit-bail (CB) ou de crédits classiques. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au Groupe qui assument le financement de ces véhicules. Dans le cadre de financement de type LOA, LLD ou CB, le Groupe vend le véhicule à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire, et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du véhicule au preneur. Le Groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur (le loueur) et le preneur du véhicule (le locataire), il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en chiffre d'affaires en complément du chiffre d'affaires réalisé sur les véhicules financés.
- Ventes de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour les réparations) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule réparé au client final. Ce type de prestations effectuées au titre de la garantie contractuelle constructeurs leur sont facturées.
- Les ventes de véhicules ou prestations facturées avant que celles-ci n'aient été livrées ou réalisées ne sont pas reconnues en produits d'exploitation et sont inscrites en produits constatés d'avance.

3-2-16 Compte de résultat par destination

Afin de présenter une information pertinente de sa performance, le Groupe a opté pour une présentation de ses charges d'exploitation par destination. Les principaux agrégats présentés se définissent comme suit :

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Le coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires des véhicules et pièces de rechange) net des remises, rabais et ristournes obtenus, le cas échéant, de la part des constructeurs ;
- Les salaires et charges des effectifs intervenant en ateliers de réparation des véhicules ainsi que tout coût de sous-traitance intervenant en appui des équipes en ateliers ;
- Les variations de stocks et provisions sur stocks afférentes aux marchandises vendues et travaux en cours pour les réparations ;
- Les amortissements associés aux crédits-baux sur véhicules commerciaux destinés à être loués par le Groupe également (activité de Parot VI) ;
- Les dotations aux amortissements et dépréciation des outillages industriels nécessaires aux ateliers.

Les coûts de distribution du compte de résultat comprennent toutes les dépenses de distribution, y compris notamment :

- Les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées ;
- Les divers coûts externes liés à la sous-traitance appuyant les équipes de commercialisation, engagés dans le cadre des opérations de commercialisation des produits ;
- Les charges d'assurance versées pour couvrir les coûts éventuels que pourraient supporter le Groupe dans le cadre de la mise en jeu des garanties qu'il octroie (hors garanties constructeurs) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les dotations aux amortissements sur les équipements d'exploitation dédiés.

La Marge Brute Contributive constitue un indicateur clé de suivi de la performance par le Groupe et est définie comme la marge résultant du Chiffre d'affaires minoré du coût des ventes ainsi que des coûts de distribution.

Les coûts généraux et administratifs comprennent toutes les dépenses administratives et de frais généraux, y compris les coûts liés à l'immobilier supportés par le Groupe (loyers ainsi que les dotations aux amortissements des constructions et agencement détenus par le Groupe), les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes ou aux coûts de distribution.

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) présenté en information sectorielle, correspond au résultat d'exploitation avant variations nettes des dotations et reprises sur amortissements et provisions. Les provisions comprennent les provisions sur actifs immobilisés, sur actifs circulants et risques et charges.

3-2-17 Résultat financier

Le résultat financier comprend essentiellement :

- Les produits et charges liés à la trésorerie et aux concours bancaires ;
- Les charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- Les charges d'intérêts équivalentes sur les crédits baux ;
- Les charges d'intérêts relatives aux programmes de financement des stocks de véhicules d'occasion et de lubrifiants octroyés par des établissements financiers.

3-2-18 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

3-2-19 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires.

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la Société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- Des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- De la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- De l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3-2-20 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Il n'existe pas pour les périodes présentées d'instruments dilutifs conduisant à présenter un résultat dilué par action.

4- Actif immobilisé

4-1 Ecart d'acquisition, fonds commerciaux et regroupements d'entreprises

Le tableau suivant présente les variations observées sur le poste « Ecart d'acquisition et fonds de commerce » au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Véhicules particuliers		Véhicules commerciaux		TOTAL		
	ex- Fonds de commerce	Ecarts d'acquisition	ex- Fonds de commerce	Ecarts d'acquisition	ex- Fonds de commerce	Ecarts d'acquisition	Total
Valeurs nettes au 1er janvier 2020	1 258	12 097	441	1 849	1 699	13 946	15 645
Effet des variations de périmètre	(866)	(5 363)	-	-	(866)	(5 363)	(6 229)
Pertes de valeur	0	0	-	-	0	0	0
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	392	6 734	441	1 849	833	8 583	9 416
- Valeurs brutes au 31 décembre 2020	714	7 137	441	4 832	1 155	11 969	13 124
- Cumul des amortissements & pertes de valeur au 31 décembre 2020	(322)	(403)	-	(2 983)	(322)	(3 386)	(3 708)
Valeurs nettes au 1er janvier 2021	392	6 734	441	1 849	833	8 583	9 416
Effet des variations de périmètre	-	1 177	-	-	0	1 177	1 177
Cessions	(37)	-	-	-	(37)	0	(37)
Amortissement des écarts d'acquisition	-	(97)	-	-	0	(97)	(97)
Actifs destinés à être cédés	-	(2 047)	-	-	0	(2 047)	(2 047)
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	355	5 767	441	1 849	796	7 616	8 412
- Valeurs brutes au 31 décembre 2021	677	6 267	441	4 832	1 118	11 099	12 217
- Cumul des amortissements & pertes de valeur au 31 décembre 2021	(322)	(500)	-	(2 983)	(322)	(3 483)	(3 805)

Les principaux mouvements de l'exercice 2021 résultent :

- Du traitement en sortie de périmètre de Parot Automotive Ile de France et des actifs des SCI cédés (Beric et Glenn) pour 2047 K,
- De la réaffectation d'une partie des écarts d'acquisition de 2020 liés aux SCI apportées au 25 décembre 2020, en écarts d'évaluation.

Les mouvements de l'exercice 2020 résultent de :

- De la cession des sociétés PAROT Premium Bordeaux et PAROT Premium Brive/Limoges

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie au 31/12/21

Titres acquis	(433)
Trésorerie acquise	0
Cession de titres	0
Variation des créances sur cessions de titres	0
Trésorerie nette cédée	0
Incidence des variations de périmètre	(433)

Les titres acquis correspondent à l'acquisition des minoritaires de VO3000 et des SCI 64, 24/87, Les Vignes et 19.

4-2 Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit sur l'année 2020 :

(En milliers d'€)	Logiciels	Droit incorporel	Autres actifs incorporels	Ecart d'acquisition et fonds de commerce	Total
Valeur nette au 1er janvier 2021	850	2 935	234	9 416	13 435
Acquisitions et augmentations	206	0	8		214
Cessions et mises au rebut	(58)	0		(39)	(97)
Amortissements	(330)	0	(36)	(97)	(463)
Reclassement	70	(2 935)	(52)	2	(2 915)
Variations de périmètre				1 177	1 177
Actifs destinés à être cédés	0		(103)	(2 047)	(2 150)
Valeur nette au 31 décembre 2021	738	0	51	8 412	9 201
Valeur brute fin de période	2 159	0	265		2 424
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(1 421)		(111)		(1 532)

Dans le cadre de l'augmentation de capital via l'apport des SCI, l'écart d'acquisition sur trois des six SCI apportées avait été affecté en droit incorporel. Par suite de l'application de la méthode préférentielle sur le Crédit-Bail, ce droit incorporel a été reclassé et ventilé entre écart d'acquisition et écart d'évaluation.

Les actifs destinés à être cédés correspondent à l'activité Ile de France.

4-3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Terrains et agencements des terrains	Constructions, agencements et installations	Matériel et outillage	Matériel de transport	Autres actifs corporels	Total
Valeur nette au 1er janvier 2021	6 475	20 433	959	198	455	28 520
Acquisitions et augmentations	186	495	777	266	676	2 401
Cessions et mises au rebut		(2)	(1)	(22)	(1)	(26)
Comptabilisation du crédit-bail à l'ouverture et écart d'évaluation	2 360	9 919			2 483	14 762
Amortissements	(24)	(2 304)	(260)	(129)	(1 183)	(3 900)
Reclassement	326	(216)	(27)	0	(102)	(19)
Actifs destinés à être cédés	(1 380)	(3 599)	(88)	(8)	(40)	(5 115)
Valeur nette au 31 décembre 2021	7 943	24 726	1 360	305	2 289	36 623
Valeur brute fin de période	8 204	43 333	5 615	1 894	8 384	67 430
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(261)	(18 607)	(4 255)	(1 589)	(6 095)	(30 807)

Les effets de variation de périmètre sont essentiellement dus :

- A l'effet de la méthode préférentielle sur le crédit-bail pour 14.762 K€,
- A l'effet du traitement du périmètre Ile de France cédé.

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie hors variation de périmètre

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2021
Acquisition fonds de commerce	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(214)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 132)
Variation des dettes sur acquisition d'immobilisations CAPEX	(16)
Trésorerie	(1 362)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	46
Variation des créances sur cession d'immobilisations CAPEX	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	46

4-4 Immobilisations financières

(En milliers d'€)	Titres non consolidés	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres actifs financiers immobilisés	Total
Valeur nette au 1er Janvier 2021	68	1 581	155	1 804
Augmentation	2	246	423	672
Diminution	(35)	(101)	(4)	(140)
Reclassement			1	1
Actifs destinés à être cédés	(5)	(76)	(105)	(186)
Valeur nette au 31 décembre 2021	30	1 650	470	2 151
Valeur brute fin de période	31	1 650	469	2 151
Amortissements et pertes de valeur fin de période	0	0	0	0

L'augmentation correspond essentiellement au prêt consenti à AV Holding.

5- Stocks

La variation des stocks au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2021	Dotation	Reprise	Variation	Actifs destinés à être cédés	Au 31 décembre 2021
Marchandises - Véhicules Particuliers Neufs	29 331			(8 979)	(9 519)	10 833
Marchandises - Véhicules Commerciaux Neufs	13 828			2 771	0	16 599
Marchandises - Véhicules Particuliers Occasion	14 955			3 766	(812)	17 909
Marchandises - Véhicules Commerciaux Occasion	4 807			(494)	0	4 313
Marchandises - Pièces de rechange	9 339			(12)	(906)	8 421
Travaux de réparation en cours à la clôture	2 563			(1 292)	(60)	1 211
Valeur brute fin de période	74 823	0	0	(4 240)	(11 297)	59 286
Dépréciation - Véhicules Particuliers Neufs	(26)	(48)				(74)
Dépréciation - Véhicules Commerciaux Neufs	0				9	9
Dépréciation - Véhicules Particuliers Occasion	(49)	(132)	2		7	(172)
Dépréciation - Véhicules Commerciaux Occasion	(427)	(142)	307			(262)
Dépréciation - Pièces de rechange	(1 212)	(70)	49		69	(1 164)
Valeur nette fin de période	73 109	(391)	358	(4 240)	(11 212)	57 624

La valeur nette comptable des stocks a diminué de -15,5 M€.

Cette baisse est principalement liée :

- Au stock de l'activité Ile de France, qui est traité distinctement compte tenu de la cession,
- A une baisse effective notamment du stock VN du secteur VP de -9,0 M€ essentiellement en raison des pénuries industrielles chez nos constructeurs,
- Une augmentation de 2,8 M€ du stock VN du secteur VC, la pénurie étant anticipée plus lourdement sur le S1 2022
- Une augmentation de notre stock VO sur le secteur VP, base de la performance favorable de cette activité en 2021.

6- Créances clients

La variation des créances clients au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2021	Variation	Actifs destinés à être cédés	Au 31 décembre 2021
Créances clients	23 909	(3 989)	(1 043)	18 877
Factures à établir	3 641	(109)	(90)	3 442
Valeur brute fin de période	27 550	(4 098)	(1 133)	22 319
Dépréciation	(2 811)	(95)	37	(2 869)
Valeur nette fin de période	24 738	(4 193)	(1 096)	19 450

La baisse du poste client de -1,1 M€ liée au traitement de la sortie de nos activités VP en Ile de France, mais également une baisse de -4,2 M€ sur notre périmètre de référence.

(En milliers d'€)	31 décembre 2021
Non échues	13 645
< 30 jours	3 010
de 30 à 60 jours	1 031
de 60 à 90 jours	366
> 90 jours	1 398
Total créances clients	19 450

Depuis T4 2021, Les équipes opérationnelles et de recouvrement ont été mobilisés sur une feuille de route appuyée sur la relance et le traitement des échus. La mobilisation a permis au 31 décembre 2021 de constater une baisse du DSO, malgré le poids croissant de l'activité BtoB. Le DSO du Groupe est au 31 décembre 2021 de 20,4 jours :

Données consolidées	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
DSO en jours	20,2	25,0	20,5
Poids du chiffre d'affaires VC	28,1%	36,5%	45,8%
Poids du chiffre d'affaires VP	71,9%	63,5%	54,2%

7- Autres créances

La variation des autres créances au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2021	Variation	Comptabilisation du crédit-bail à l'ouverture	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2021
Créances fournisseurs (1)	8 083	3 345		(1 224)	10 204
Créances sociales et fiscales (1)	2 871	168		(487)	2 552
Charges constatées d'avance (1)	1 267	(26)	(193)	(140)	1 101
Charges à répartir (1)	621	(155)		0	466
Créances sur le factor (1)	4 126	(645)		0	3 481
Autres créances (1)	5 769	4 148			9 917
Créances d'impôts sur les sociétés (2)	6	(1)			5
Dividendes à recevoir (3)	0	0			0
Comptes courants (3)	390	(56)			334
Créances sur cessions d'actifs financiers (3)	982	(28)			954
Impôts différés actifs	531	2 656		(956)	2 230
Valeur brute fin de période	24 646	9 405	(193)	(2 807)	31 244
Dépréciation	(334)	-			(334)
Valeur nette fin de période	24 312	9 405	(193)	(2 807)	30 910
Dont flux liés à l'activité :		(6 834)			
Variation du besoin en fond de roulement (1)		(6 835)			
Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés) (2)		1			
Dont flux liés aux opérations d'investissement (3)		84			
		(6 750)			

Les créances fournisseurs sont liées au niveau de primes à recevoir en fin de période, qui se dénouent au semestre suivant. Leur augmentation traduit l'atteinte de nos objectifs de primes avec nos fournisseurs.

La variation de périmètre est liée à la sortie de l'activité VP d'Ile de France.

Les charges à répartir sont liées aux frais de mise en place du PGE.

Les autres créances sont impactées par les effets du contrat Factor de Parot VI.

La créance sur cession d'actifs concerne la retenue de garantie sur la cession des entités PAROT Premium Bordeaux et PAROT Premium Brive/Limoges.

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

Le Groupe dispose de deux contrats annuels d'affacturage. Ces derniers ne sont pas déconsolidants.

8- Disponibilités et trésorerie nette

La trésorerie nette du Groupe se détaille comme suit sur l'exercice :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2021	Variation nette	Actifs destinés à être cédés	Au 31 décembre 2021
Disponibilités	5 778	(1 961)	(828)	2 989
Valeur mobilières de placement	34	(34)		0
Trésorerie	5 812	(1 995)	(828)	2 989
Concours bancaires	6 092	3 980		10 072
Trésorerie nette	(280)	(5 975)	(828)	(7 083)

9- Capital social

Le 21 décembre 2020, la famille PAROT, actionnaire de référence du Groupe, a réalisé une augmentation de capital social de 2 869 291,20 euros plus 1 706 983,26 euros de prime d'apports, soit au total 4,6 M€ par apport d'actifs immobiliers sous forme de Sociétés Civiles Immobilières. Ces actifs correspondent à des immeubles exploités par le Groupe PAROT.

Par suite de cette augmentation de capital, le capital social est de dix millions deux cent soixante-sept mille huit cent six euros et quarante centimes, représentant 6.417.379 actions.

10- Provisions

10-1 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions se détaille comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Reclassement	Au 31 décembre 2020
Provision pour litiges commerciaux	96	42	(13)	(77)	0	48
Provisions pour risques sociaux	278		(54)	(104)	0	120
Subvention investissement	51	19	(13)	0	0	57
Provisions réglementées	21	8	(15)	0	0	14
Autres provisions	1 264	142	(1 242)	0	0	164
Total	1 709	211	(1 337)	(181)	0	404

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises	Actifs destinés à être cédés	Reclassement	Au 31 décembre 2021
Provision pour litiges commerciaux	48	0	(7)		0	41
Provisions pour risques sociaux	120	0	(120)		0	0
Subvention investissement	57	0	(7)	0	0	50
Provisions réglementées	14	0	0	0	(14)	0
Autres provisions	165	92	(120)	(11)	0	126
Total	404	92	(255)	(11)	(14)	217

S'agissant des engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite, l'engagement brut à la charge du Groupe est couvert intégralement par un contrat d'assurance existant entre le Groupe et un organisme de prévoyance dédié (IRP Auto Prévoyance Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite à verser par le Groupe. Le Groupe cotise tous les mois auprès du fonds précité, ces cotisations font partie des cotisations patronales et sont comptabilisées en charges de personnel au même titre que des charges sociales obligatoires.

S'agissant des garanties accordées sur les produits et prestations vendus par le Groupe :

- Elles sont prises en charge par les constructeurs (pour les véhicules neufs et certaines pièces de rechange) ou équipementiers (pour certaines pièces de rechanges) ;
- Elles sont couvertes par des contrats « d'assurance garantie » contractés par le Groupe auprès de tiers couvrant l'intégralité des coûts susceptibles d'être engagés sur la vente de véhicules d'occasion ;
- Pour les prestations de services hors garanties constructeurs ou équipementiers (travaux de réparation et entretien), le taux de retour des clients en ateliers constaté historiquement est marginal.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe ne provisionne pas les engagements de retraite et le coût des garanties offertes aux clients.

10-2 Passifs éventuels

Les litiges auxquels est exposé le Groupe mais pour lesquels il considère comme non probable une quelconque sortie de ressource ont évolué comme suit sur l'année en cours :

Litige opposant la filiale PAROT PREMIUM au liquidateur judiciaire de la Société HELICE AUTO

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société vendeuse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 a été plaidé devant la Cour d'Appel d'AGEN le 2 novembre 2020. Par arrêt en date du 3 mars 2021, la cour d'appel d'Agen a confirmé le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2019 condamnant la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 K€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. La société FIDAL, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, a été condamnée à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation. La société FIDAL s'est pourvue en Cour de Cassation.

11- Emprunts et dettes financières

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2020 et 2021 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2020	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2020
Emprunts bancaires	24 595	23 940	(9 478)		608	39 665
Lignes court terme	35 828			(5 365)	(12 930)	17 533
Concours bancaires	15 382			(8 956)	(335)	6 091
Dettes financières diverses	268	49	(244)		159	232
Total Endettement financier brut	76 073	23 989	(9 722)	(14 321)	(12 498)	63 521
Trésorerie	(3 891)	0	0	(3 443)	1 522	(5 812)
Endettement net	72 182	23 989	(9 722)	(17 764)	(10 976)	57 709

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2021	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Actifs destinés à être cédés	Correction entrée crédit bail	Au 31 décembre 2021
Emprunts bancaires	39 665	143	(3 296)		(2 319)	0	34 193
Emprunts crédit bail		1 269	(2 081)			11 164	10 352
Lignes court terme	17 533			3 451	(429)		20 555
Concours bancaires	6 092			3 980			10 072
Dettes financières diverses	231	21	(72)			23	203
Total Endettement financier brut	63 521	1 433	(5 448)	7 431	(2 748)	11 187	75 376
Trésorerie	(5 812)	0	0	1 995	828		(2 989)
Endettement net	57 709	1 433	(5 448)	9 426	(1 920)	11 187	72 387

Les financements bancaires sont de deux natures :

- Des emprunts bancaires à moyen et long terme. Les emprunts souscrits par le Groupe sont majoritairement rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 5,54%. Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts,
- Des emprunts associés aux contrats de crédit-bail qui concernent essentiellement l'immobilier et les parcs de location de véhicules commerciaux à la destination des clients,

- Des lignes court terme destinées principalement au financement des stocks de véhicules d'occasion. Ces lignes sont rémunérées selon les organismes financiers qui les ont octroyées au Groupe à un taux compris entre 0,8% à 1,3%.

Le groupe a souscrit des PGE pour un montant total de 23,9 M€ début septembre 2020. Le groupe a fait le choix en 2021 de bénéficier de la période de franchise d'une année, reportant les premières échéances à septembre 2022. Les PGE seront remboursés sur 48 mois selon les modalités propres à chaque banque impliquée.

La dette nette associée au périmètre cédé début 2022 est de 1.920 K€.

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2021 se présente comme suit. Il intègre le reclassement à moins d'un an des dettes souscrites par Groupe Parot SA pour l'acquisition de Parot Automotive Ile de France (soit 498K€).

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2021	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	19 751	2 448	17 304	0
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	10 616	1 362	6 143	3 111
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	3 826	423	3 403	0
Total des emprunts bancaires	34 193	4 233	26 850	3 111
Emprunts lease portés par la holding (SA Groupe Parot)	669	202	467	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	235	77	158	0
Emprunts lease portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	9 448	1 594	3 697	4 158
Total des emprunts crédit bail	10 352	1 873	4 322	4 158
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	2 384	2 384	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	16 011	16 011	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	2 160	2 160	-	-
Sous total Lignes court terme (A)	20 555	20 555	-	-
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	3 729	3 729	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	281	281	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	6 062	6 062	-	-
Sous total Concours bancaires (B)	10 072	10 072	-	-
Dépôts et cautions reçus	159	-	-	159
Intérêts courus sur emprunts	44	44	-	-
Sous total Dettes financières diverses	203	44	-	159
Total des dettes financières	75 376	36 777	31 172	7 428
Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks	30 627	30 627	-	-

Le Groupe considère comme pertinent pour son analyse de présenter un endettement financier net retraité des lignes de financement court terme dédiées aux stocks de véhicules. L'endettement financier net retraité et le « Gearing » retraités des lignes de financement dédiées à l'acquisition de stocks s'établissent comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	20 204	23 278
Endettement financier brut	63 521	75 376
Disponibilités	(5 812)	(2 989)
Endettement financier net	57 709	72 387
Lignes de crédit de financement dédiées aux stocks	(23 624)	(30 627)
Endettement financier net retraité	34 085	41 760
Gearing retraité	168,7%	179,4%

12- Autres Dettes

Les Autres dettes ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2020	Variation	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2021
Dettes clients (1)	3 377	787	(408)	3 756
Dettes sociales (1)	8 802	(772)	(743)	7 287
Autres dettes fiscales (1)	2 190	(101)	(56)	2 033
Dettes diverses (1)	1 587	(988)	(44)	555
Produits constatés d'avance (1)	1 660	(72)	0	1 588
Dettes d'impôts sur les sociétés (2)	37	335	0	372
Dettes sur immobilisations (3)	20	(17)	0	3
Dividendes à payer (4)	0	0	0	0
Comptes courants (4)	345	(344)	0	1
Total	18 018	(1 173)	(1 251)	15 594

Variation du besoin en fond de roulement (1)	(1 146)
Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés) (2)	335
Dont flux liés aux opérations d'investissement (3)	(17)
Dont flux liés aux opérations de financement (4)	(344)

Le plan de paiement des reports de paiement des charges sociales et fiscales obtenus dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises liées à la crise sanitaire est respectée et s'achève en août 2022.

13- Information sectorielle

La présentation des informations sectorielles retenue découle de l'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction. Le Groupe distingue trois secteurs opérationnels que sont : la vente de véhicules particuliers, la vente de véhicules commerciaux et une activité digitale, dédiée à la vente de véhicules particuliers au travers d'une plateforme spécifique. Suite à l'arrêt de l'activité de ventes en ligne (pure-player) de véhicules, le secteur Digital a été supprimé en 2020.

Les activités « Véhicules Particuliers » et « Véhicules Commerciaux » comprennent la vente de véhicules neufs et d'occasion, les ventes de pièces et services (vente de pièces de rechange et activité de réparation), les autres services (commissions perçues sur les financements réalisés, location).

La vente de véhicules neufs et d'occasion regroupe à la fois la vente de véhicules particuliers (essentiellement voitures) ainsi que la vente de véhicules commerciaux (essentiellement VUL et poids-lourds), les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées et stocks à la clôture concernant les véhicules particuliers et véhicules commerciaux faisant l'objet d'un suivi par la Direction sont présentés distinctement dans les tableaux ci-après.

Chacune des colonnes présentées dans ces tableaux reprennent les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. La colonne « Inter secteur » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

Le coût des ventes comprend principalement les charges suivantes :

- Le coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires des véhicules et pièces de rechange) net des remises, rabais et ristournes obtenus, le cas échéant, de la part des constructeurs ;
- Les salaires et charges des effectifs intervenant en ateliers de réparation des véhicules ainsi que tout coût de sous-traitance intervenant en appui des équipes en ateliers ;
- Les variations de stocks et provisions sur stocks afférentes aux marchandises vendues et travaux en cours pour les réparations ;
- Les amortissements liés au retraitement des loyers de crédits-baux sur véhicules commerciaux destinés à être loués par le Groupe à des clients ;
- Les dotations aux amortissements et dépréciation des outillages industriels nécessaires aux ateliers.

La « Marge Brute Contributive » constitue un indicateur clé de suivi de la performance du Groupe et est définie comme la marge résultant du Chiffre d'affaires minoré du coût des ventes ainsi que des coûts de distribution.

Les coûts des fonctions managériales et supports aux activités du Groupe portées par la holding sont réalloués aux secteurs et figurent en coûts généraux et administratifs.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisée en France.

Au 31 décembre 2021, l'information par secteur opérationnel se présente comme suit :

(En milliers d'€)					TOTAL
	VP	VC	Holding & Non affecté	Inter Secteur	
Total Chiffre d'affaires net	185 031	156 557	6	(435)	341 159
<i>dont CA réalisé sur véhicules neufs</i>	55 665	88 137		(33)	
<i>dont CA réalisé sur véhicules d'occasion</i>	108 168	22 982		(117)	
<i>dont CA réalisé sur pièces de rechange</i>	13 411	13 456		(155)	
<i>dont CA réalisé sur services</i>	7 788	31 183	6	(130)	
<i>dont CA réalisé sur location</i>	-	799		-	
Coût des ventes	(159 082)	(130 332)	(629)	435	(289 608)
Marge Brute	25 949	26 225	(623)	-	51 551
<i>Taux de MB / CA</i>	<i>14,0%</i>	<i>16,7%</i>	<i>-10383,3%</i>	<i>0,0%</i>	<i>15,1%</i>
Coûts de distribution	(13 647)	(12 922)	1 418		(25 151)
Marge Brute Contributive	12 302	13 303	795	-	26 400
<i>Taux de MB Contributive / CA</i>	<i>6,6%</i>	<i>8,5%</i>	<i>13250,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>7,7%</i>
Coûts généraux et administratifs	(9 360)	(9 285)	(1 417)		(20 062)
Résultat d'exploitation avant amortissement des écarts d'acquisition	2 942	4 018	(622)	-	6 338
EBITDA	4 320	6 514	(375)		10 459

Au 31 décembre 2020, l'information par secteur opérationnel se présentait comme suit :

(En milliers d'€)					TOTAL
	Total VP	Total VC	Holding & Non affecté	Inter Secteur	
Total Chiffre d'affaires net	226 182	130 239	634	(466)	356 589
<i>dont CA réalisé sur véhicules neufs</i>	95 238	70 194		(50)	165 382
<i>dont CA réalisé sur véhicules d'occasion</i>	106 318	18 627		(142)	124 803
<i>dont CA réalisé sur pièces de rechange</i>	17 767	25 301		(147)	42 921
<i>dont CA réalisé sur services</i>	6 859	14 961	634	(127)	22 327
<i>dont CA réalisé sur location</i>	-	1 156			1 156
Coût des ventes	(196 722)	(108 821)	(827)	466	(305 904)
Marge Brute	29 460	21 418	(193)	-	50 685
<i>Taux de MB / CA</i>	<i>13,0%</i>	<i>16,4%</i>	<i>-30,4%</i>	<i>0,0%</i>	<i>14,2%</i>
Coûts de distribution	(18 145)	(10 865)	381		(28 629)
Marge Brute Contributive	11 315	10 553	188	-	22 056
<i>Taux de MB Contributive / CA</i>	<i>5,0%</i>	<i>8,1%</i>	<i>29,7%</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,2%</i>
Coûts généraux et administratifs	(13 873)	(9 237)	(1 111)	-	(24 221)
Résultat d'exploitation	(2 558)	1 316	(923)	-	(2 165)
EBITDA	64	1 991	(675)	-	1 380

14- Coûts de distribution

Les coûts de distribution se détaillent comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Charges de personnel	20 718	19 375
Personnel extérieur	69	68
Publicité, salons et frais de déplacements	1 816	1 135
Entretien réparation maintenance	525	459
Autres services extérieurs	1 332	457
Achat matières et fournitures	1 131	1 360
Locations	1 465	778
Documentation générale	583	584
Dotations nettes des reprises	606	697
Autres	384	238
Total des coûts de distribution	28 629	25 151

L'ensemble des coûts est la baisse en raison du recentrage du périmètre du Groupe, et du plan de réduction des coûts lancés dès 2019. Par ailleurs le traitement en sortie de périmètre de Parot Automotive Ile de France représente une réduction des coûts de distribution de 4.542 K€.

Les charges de personnel sont par ailleurs impactées par les mesures gouvernementales de chômage partiel dont a pu bénéficier le Groupe.

15-Couts généraux et administratifs

Les coûts généraux et administratifs ont évolué comme suit au cours des périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Charges de personnel	6 311	7 337
Autres services extérieurs	1 702	1 685
Loyers et charges	5 108	2 546
Impôts et taxes	2 203	1 668
Assurances	754	974
Frais bancaires	1 481	711
Dotations nettes des reprises	3 117	2 830
Entretien, réparation, maintenance	1 591	921
Autres	1 954	1 389
Total des coûts généraux et administratifs	24 221	20 062

L'ensemble des coûts est la baisse en raison du recentrage du périmètre du Groupe, et du plan de réduction des coûts lancés dès 2019. Par ailleurs le traitement en sortie de périmètre de Parot Automotive Ile de France représente une réduction des coûts généraux et administratifs de 3.165 K€.

Les charges de personnel sont par ailleurs impactées par les mesures gouvernementales de chômage partiel dont a pu bénéficier le Groupe.

16- Charges de personnel

Les charges de personnel affectées par destination ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Coûts des ventes	7 798	7 648
Coûts de distribution	20 718	19 375
Coûts généraux et administratifs	6 311	7 337
Total des charges de personnel	34 827	34 360

Par ailleurs le traitement en sortie de périmètre de Parot Automotive Ile de France représente une réduction des charges de personnel de 4.625 K€.

Les charges de personnel par nature se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Salaires et traitements	25 894	24 339
Charges sociales et fiscales sur salaires	10 491	9 921
Participation des salariés	0	675
Transfert de charges	(1 558)	(575)
Total des charges de personnel	34 827	34 360

Les effectifs hors alternants à la clôture liés aux différentes destinations ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Coûts des ventes	254	237
Coûts de distribution	392	361
Coûts généraux et administratifs	96	87
Total des effectifs	742	685

Cet effectif ne comprend pas en 2021 les effectifs de l'activité VP en Ile de France.

17- Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Charges et produits d'intérêts - Emprunts et lignes CT	(815)	(775)
Charges et produits financiers sur avance lubrifiant et floor plan véhicule	(564)	(386)
Charges et produits financiers sur factor	(48)	(26)
Dotation amortissements - Charges à répartir	(154)	(156)
Produits financiers de participations		
Autres produits et charges financiers	(287)	97
Total produits et charges financiers	(1 868)	(1 247)

Le retraitement du Crédit-Bail implique des frais financiers de 277K€ sur 2021.

18- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
Cessions d'immobilisations	(193)	(73)
Dépréciations et provisions	(539)	190
Autres	(918)	(1 472)
Total produits et charges exceptionnels	(1 650)	(1 355)

Les autres charges exceptionnelles concernent les coûts de reconfiguration du Groupe et de migrations des Systèmes d'Information.

19- Impôts

La (charge) / produit d'impôt sur les deux périodes se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2021
(Charge) / Produit - Impôts exigibles		(291)
(Charge) / Produit - Impôts différés	945	664
(Charge) / produit d'impôts	945	373

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et celle effectivement supportée par le Groupe se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2021
Résultat net avant impôts des entreprises intégrées	3 360
Taux théorique d'impôt	26,50%
(Charge) / Produit d'impôt calculé au taux théorique	(890)
Eléments en réconciliation :	
- Correction d'IS sur exercices antérieurs	0
- Amortissement des écarts d'acquisition	(26)
- Effet des déficits fiscaux et autres différences temporaires non reconnus	416
- Effet des déficits fiscaux et autres différences temporaires non reconnus antérieurement et comptabilisés au cours de l'exercice	(637)
- Effet du report variable et du changement progressif du taux d'IS	461
- Effet des entités en cours de cession	31
- Autres différences permanentes	(245)
(Charge) / produit d'impôt comptabilisé	(890)
- Taux effectif d'impôt	26,5%

La variation des impôts différés se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2020	Variation (Impact résultat)	Impact capitaux propres	Actifs destinés à être cédés	31 décembre 2021
Impôts différés sur différences temporaires	(3 654)	144	(931)	1 041	(3 400)
- Décalages temporaires sur participation des salariés et taxes opérationnelles	42	297	0		339
- Décalages temporaires sur déductibilité des frais d'acquisition de titres	0	0	0		0
- Décalages temporaires sur déductibilité des amortissements et crédit-baux immobiliers	292	(565)	(506)		(779)
- Ecart d'évaluation	(3 988)	525	(420)		(3 883)
- Autres	0	2	(5)		(3)
- Impôts différés des actifs destinés à être cédés		(115)		1 041	926
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	4 184	520	926	0	5 630
Position nette d'impôts différés	530	664	(5)	1 041	2 230

Compte tenu du niveau de résultat, il ne reste pas de déficit non reconnu (10.726 K€ en 2020).

20- Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

(En milliers d'€)	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Résultat net - Part du Groupe (en milliers d'€)	(4 728)	3 321
Nombre moyen d'actions en circulation	6 375 470	5 829 578
Résultat net par action (en €uro)	-0,74	0,57

Il n'existe pas pour les périodes présentées d'instruments dilutifs conduisant à présenter un résultat dilué par action.

21-Honoraires CAC

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 274K€ pour l'exercice 2021 et se détaillent comme ci-dessous :

En milliers d'€	KPMG SA	Autres	Total
Audit des comptes annuels	256	17	273
Total des honoraires	256	17	273

22-Transactions avec les parties liées

Concernant les transactions avec les parties liées, elles se composent des éléments suivants au 31 décembre 2021 :

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Produits d'intérêts sur Comptes courants		2
Loyers	467	
Honoraires et conseils	349	
Total	816	2

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
prêts		400
Total	0	400

23-Engagements hors bilan

Concernant les engagements donnés et reçus, ils se composent des éléments suivants au 31 décembre 2021 :

23-1 Engagements donnés

Engagements donnés (En milliers d'€)	31 Décembre 2021
Cautions crédit - bail	2 307
Nantissement sur titres	8 615
Gage sur stocks	11 834
Total engagements donnés	22 756

Le montant des engagements donnés par Groupe PAROT SA à ses filiales auprès des constructeurs n'est pas mentionné comme un engagement hors bilan car présent dans les dettes du Groupe en fournisseur.

Par ailleurs le groupe a émis une caution de 380 K€ le 23 mai 2017, au bénéfice de la société générale, pour la SC16 qui était détenue à l'époque par le Groupe Parot.

23-2 Engagements reçus

Sans objet.

24- Evènements postérieurs à la clôture

- Cession de la société PAROT AUTOMOTIVE Ile de France

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2022, la société GROUPE PAROT a cédé définitivement la totalité des titres de la société PAROT AUTOMOTIVE « Ile de France » au profit du GROUPE JALLU BERTHIER. Pour rappel, la société PAROT AUTOMOTIVE exploite 5 concessions automobiles situées aux ULIS, à BRETIGNY SUR ORGE, MORANGIS, MORIGNY CHAMPIGNY (Etampes) et PARAY VIEILLE POSTE (Orly). Par ailleurs, la cession des immeubles de Brétigny-sur-Orge, Les Ulis, Paray-Vieille-Poste et Etampes a été réalisée le 14 janvier 2022. Le prix de cession des titres de la société est de 2.720.435 €. Le prix de cession de l'ensemble des immeubles détenus par les SCI Glenn et Béric est de 4.400.000 €.

- Acquisition de 75% des titres de la société DAX POIDS LOURDS

La Société PAROT VI, filiale de la société GROUPE PAROT détenue à hauteur de 100 %, a fait l'acquisition, suivant acte sous seing privé en date du 21 janvier 2022, de 75 % du capital et des droits de vote de la société DAX POIDS LOURDS, société à responsabilité limitée au capital de 60.000 €, ayant son siège social 249 Rue Denis Papin – 40990 SAINT PAUL LES DAX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le numéro 987 020 153. La Société cible risquant fortement d'être placée en redressement ou liquidation judiciaire, l'opération d'acquisition s'est déroulée dans un laps de temps très court.

Le prix d'acquisition des titres, tenant compte des dettes financières et arriérés de dettes inscrits dans les comptes de la Société DAX POIDS LOURDS, a été fixé à 1 € par cédants (total 3 €). Il a également été convenu l'abandon partiel d'un compte courant d'associé (à hauteur de 18.000 €) et une avance de trésorerie apportée par la Société PAROT VI, nouvelle associée.

- Acquisition de 80% des titres de la société GMS INTERVENTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2022, la société GROUPE PAROT a acquis 80 % du capital et des droits de vote de la société GMS INTERVENTIONS pour un prix de 1.612.074 €. Cette acquisition comprend un engagement d'achat de l'immeuble d'exploitation dans les douze mois à venir pour un prix de 1M€. Pour rappel, cette Société cible exploite un garage toutes marques situé ZI des Ciroliers – Rue Clément Ader – 91700 FLEURY MEROGIS, mais développe également plusieurs activités réglementées savoir : Installations, vérifications, inspections réglementées des chronotachygraphes et autres dispositifs de sécurité ou équipements annexes (Ethylotest Anti-démarrage).

Les 20 % des titres restants de la société cible appartiennent à la société GDFI, représentée par Monsieur Dominique GAUMAIN, également Directeur Technique et Commercial de la Société. Un pacte d'associés et une convention de mandat social ont donc été signés le même jour que l'acte d'acquisition des titres.

- Effets de la Pandémie et de la guerre en Ukraine

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le contexte de pénurie s'est accru, notamment chez nos constructeurs implantés en Allemagne et Pologne, dont le degré d'intégration avec les pays de l'Est de l'Europe, et notamment l'Ukraine, est historiquement fort. La résurgence de la pandémie Covid-19 dans la zone asiatique amplifie les effets de pénurie.

Toutefois, nos constructeurs sont totalement mobilisés, comme en témoigne la presse économique, sur la recherche de solutions alternatives afin de minimiser les impacts des pénuries. Les effets attendus du contexte sont la pénalisation des rattrapages attendus des volumes de production, notamment sur l'année de référence que reste 2019. A ce stade les constructeurs sont sur des scénarios de volumes annuels similaires à 2021, mais avec une faible visibilité des livraisons au mois le mois. Les usines s'adaptent au fur et à mesure du rétablissement des approvisionnements. Nos carnets de commandes sont remplis, et les solutions d'accompagnement sont trouvées au cas par cas si besoin.



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées***

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021**

GROUPE PAROT S.A.
ZAC de Fieuzal - 33520 Bruges

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais, (" private company limited by
guarantee ").

Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

DB3C AUDIT - SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 35 avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat
794243543 RCS Bordeaux



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DB3C Audit
35, avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

GROUPE PAROT S.A.

Siège social : ZAC de Fieuzal - 33520 Bruges

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Groupe PAROT S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Acquisition de parts sociales de sociétés immobilières SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19

Personnes concernées :

Monsieur Alexandre PAROT, Président Directeur Général de votre société et Gérant associé des sociétés SCI 64, SCI 24-87, SCG 19 et LES VIGNES (dont les parts sociales font l'objet des cessions),

Madame Virginie PAROT, administratrice de votre société et associée des sociétés SCI 64, SCI 24-87, SCG 19 et LES VIGNES (dont les parts sociales font l'objet des cessions).

Nature et objet :

Aux termes d'actes sous seing privés en date du 10 mai 2021, votre société a acquis des parts sociales des sociétés SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19 appartenant à Monsieur Alexandre PAROT et à Madame Virginie PAROT.

La société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL a également acquis des parts sociales dans les mêmes conditions.

Les SCI 64, SCI 24-87, LES VIGNES et SCG 19 sont propriétaires d'immeubles donnés en location aux Sociétés PAROT VI et PAROT AUTOMOTIVE SUD OUEST.

Modalités :

Le coût global d'acquisition des parts sociales pour votre société s'élève à 51 412,22 € (soit 53 982,83 € droits d'enregistrements compris) :

	Valorisation globale	Nombre de parts	Valorisation / part sociale	Détenteur des parts cédées à groupe PAROT SA	Prix à payer par GROUPE PAROT SA
LES VIGNES	818 194	100	818,19€	1 part Alexandre Parot	818,19€
SCG 19	431 245	100	4 312,45€	2 parts Alexandre Parot et 1 part Virginie Parot	12 937,36€
SCI 24-87	2 149 231	100	21 492,31€	1 part Alexandre Parot	21 492,31€
SCI 64	1 616 436	100	16 164,36€	1 part Alexandre Parot	16 164,36€
TOTAL	5 015 106		42 787,32€		51 412,22€

Motifs justifiant l'intérêt pour votre société :

Uniformiser la répartition du capital social de chacune de ces sociétés civiles avec la répartition du capital des autres sociétés civiles du Groupe, à savoir : 99 % par votre société et 1% par la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, elle-même détenue à hauteur de 100 % par votre société

Octroi d'un crédit par avis de tirage à la société AV HOLDING

Personnes concernées :

Monsieur Alexandre PAROT, Président Directeur Général de votre société, Président de la SAS AV HOLDING, et Gérant de la SC GODARD, société détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote de la SAS AV HOLDING et de votre société.

Madame Virginie PAROT, Administratrice de votre société et Gérante de la SC BEL-AIR, société détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote de la SAS AV HOLDING et de votre société.

Nature et objet :

Afin de pouvoir disposer de liquidités suffisantes lui permettant de rembourser ses divers emprunts bancaires, la société AV HOLDING, actionnaire majoritaire de votre société, a souhaité que cette dernière lui octroie un crédit. La formalisation de ce crédit vise à sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette indépendamment de sa capacité à percevoir des dividendes de votre société, laquelle a retrouvé une perspective de rentabilité pour les années à venir.

Modalités :

Suivant autorisations préalables du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2021 et 9 septembre 2021, et suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021, annulé et remplacé par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021, votre société a octroyé un crédit par avis de tirage aux charges et conditions exposées ci-dessous :

- Emprunteur : la société AV HOLDING, société par actions simplifiée ayant pour siège social ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal – 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 808 005 862. La société AV HOLDING est actionnaire majoritaire de la société GROUPE PAROT, son capital étant détenu par des sociétés civiles personnelles d'Alexandre et Virginie PAROT (SC GODARD, SC BEL-AIR) ;
- Montant maximal disponible : 2 500 000,00 €;
- Durée : cinquante trois mois à compter du 1er août 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Taux d'intérêt : 2,5 % par an, payables trimestriellement à terme échu.
- Remboursement in fine du principal du crédit à échéance en totalité et en une seule fois le 31 décembre 2026.
- Utilisation de l'ouverture de crédit : mise à disposition de fonds par le Prêteur sur demande par l'Emprunteur sans condition de seuil ni condition de durée.
- Subordination du crédit : Le Crédit ne pourra être remboursé par la société AV HOLDING à votre société que sous condition qu'il ne reste plus aucune somme due (au titre du principal, intérêts, et, s'il y a lieu, intérêts de retard, indemnités, commissions, frais et accessoires) par cette dernière au titre du crédit souscrit auprès d'ODDO BHF conclu le 20 novembre 2018 (prêt numéro 1983), modifié par avenant n°1 en date du 6 janvier 2021 et des autres Crédits de AV Holding. Nonobstant le terme fixé à l'article 4.1 ci-



dessus, le terme du présent Crédit sera prorogé jusqu'au remboursement complet par l'Emprunteur de toutes sommes qui leur serait dues au titre des Crédits Prioritaires.

- Solde de clôture et intérêts dus au titre de la période : au 31/12/2021, le montant du crédit s'élève à 400 000 € et votre société a facturé des produits financiers pour 15 185 euros sur la période.

Motifs justifiant l'intérêt pour votre société :

Sécuriser les partenaires bancaires sur la capacité de la société AV HOLDING à servir sa dette qui avait été en particulier souscrite pour permettre de répondre aux besoins de financement de votre société. L'octroi de ce crédit permettra à votre société de continuer à bénéficier de l'accompagnement de la société AV HOLDING dans le développement de son groupe et présentera également un intérêt pour votre société au regard de sa rémunération à un taux de 2,5%.



**Prêt par la Société SA GROUPE PAROT d'une part sociale au sein de la société SCI B2P
au profit de la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL**

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT, Président Directeur Général de votre société, Gérant de la SCI B2P (société civile dont la part fait l'objet du prêt), et Directeur Général de la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL (société bénéficiaire du prêt de part sociale).

Nature et objet :

Conformément aux dispositions de l'article 1832 du code civil qui oblige les sociétés civiles immobilières à avoir au minimum deux associés, et afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur, votre société a prêté, par acte sous seing privé en date du 15 novembre 2021, une part sociale numérotée 80 de la société SCI B2P, société civile immobilière au capital de 400,00 euros, dont le siège social est sis ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 441 803 236, à la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL.

Modalités :

Le contrat de prêt a été conclu à titre gratuit pour une durée indéterminée et peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration du 26 octobre 2021 ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L.225-38.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de sous-location conclue avec la SCI 33

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT, Président Directeur Général de votre société et Gérant de la société SCI 33.

Nature et objet :

Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020, la société SCI 33, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à votre société la sous-location des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 Bruges, selon les charges et conditions suivantes :

- Désignation des Locaux : les locaux comportent une surface globale de 243 m², au 1^{er} étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 1 800 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 220 et 192,
- Durée : ferme de 6 mois du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, soit pour la durée restante du crédit-bail, soit jusqu'au 31 mars 2021,
- Loyer : 2 025,00 € HT par mois, soit 24 300,00 € HT par an,
- Indexation : à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence : l'ILC 1^{er} trimestre 2020, valeur 116,23,
- Dépôt de garantie : 4 050,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Modalités :

Les charges de loyers et de taxe foncière supportées au titre de cette convention se sont respectivement élevées à 6 075 € HT et 600 € HT pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Convention de sous-location conclue avec la SCI RUE DE FIEUZAL

Personne concernée :

Monsieur Alexandre PAROT, Président Directeur Général de votre société et Gérant de la société SCI RUE DE FIEUZAL.

Nature et objet :

Dans le cadre du transfert du siège social de votre société, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 septembre 2020, la société SCI RUE DE FIEUZAL, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à votre société, la sous-location des locaux situés Rue de Fieuzal – ZAC de Fieuzal – 33520 Bruges, selon les charges et conditions suivantes :

- Désignation des Locaux : les locaux comportent une surface globale de 130 m², au 1^{er} étage d'un immeuble à usage de concession poids lourds et de bureaux d'une superficie hors œuvre nette de 3 975 m², le tout édifié sur un terrain cadastré Sections AL n° 188 et 195, Section AM n° 240,



GRUPE PAROT S.A.
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
réglementées
31 décembre 2021*

- Durée : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2020 pour se terminer le 30 septembre 2030,
- Loyer : 1 083,33 € HT par mois, soit 13 000,00 € HT par an,
- Indexation : à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence l'ILC 1^{er} trimestre 2020, valeur 116,23,
- Dépôt de garantie : 2 166,66 € correspondant à deux termes de loyer.

Modalités :

Les charges de loyers et de taxe foncière supportées au titre de cette convention se sont respectivement élevées à 12 999,96 € HT et 1 000 € HT pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mérignac, le 27 avril 2022

Le Bouscat, le 27 avril 2022

KPMG SA

DB3C Audit

Eric JUNIERES
Associé

Aurélien GERNEZ
Associé